

Délibérations du Vendredi 03 juillet 2026

La Commission Formation et Vie Universitaire s'est tenue en présentiel.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, en sa séance du **Vendredi 03 juillet 2026, 09h00** en salle du Conseil, bâtiment Bélénos (BDR) ;

Sous la présidence de Stéphane Cadiou, Vice-président CFVU et pilotage de l'offre de formation.

Vu le code de l'éducation, article L712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration le 27 avril 2018 ; modifiés en séance du 20 septembre 2019 et du 10 décembre 2021

Prend les délibérations suivantes :

Membres : 37 en exercice

Quorum : 19

Présents et représentés en début de séance : 22

Étaient présents :

Collège A : Stéphanie SOUCHE LE CORVEC, Stéphane CADIOU, Françoise ORAZI, François-David CAMPS, Salomé DEBOOS ;

Collège B : Nathalie AUVERGNON, Quentin MAGOGAT, Marie-Karine LHOMME, Salem KCHOUM, Pascale COLLIOT ;

Collège BIATSS : Béatrice PIOTROWICZ ;

Personnalités extérieures : Hélène ASSIER ;

Usagers/ères : Perrine RULLIER, Léo MATHEY-GARCIA, Sam TROUILLOUD, Robin COLLIN-STIAK ;

Représentés : Sarah CORDONNIER, Raphaël MINJARD, Eva-Marie GOEFERT, Anne-Charlotte PASQUIER-DESVIGNES, Tao MOUNIER, Philippe BISTON ;

Invités : Pierre-Yves STEUNOU, Mathis GIROUD, Badia' KAMEL, Thomas GUILLOBEZ, Claudine GAY, Clémentine BERTRAND, Marjolaine DOURERGUE, Silvia SCOTTO DI LUZIO ;

Invités permanents : Laure DESCAMPS, Stéphanie PATFOORT, Stéphanie CHAMPEL, Alexandre COQUARD, Andréa CHAMBLAS, Marlène DE ALMEIDA, Arthur RAVIX, Jonathan BEL.

AVIS

Calendriers universitaires dérogatoires

07 – Calendriers universitaires dérogatoires

Sont présentés en CFVU les calendriers dérogatoires pour le CIEF et pour le CFMI.

Pour le CFMI, nous aurons cette année des alternants dans des zones scolaires différentes de la nôtre. Nous devons donc avoir un calendrier différent pour faire coïncider les cours.

Nombre de présents ou représentés : 19

Vote 01 – Avis favorable

Pour	Contre	Abst	NPPV
19	0	0	0

Créations et modifications de maquettes

08 – Créations et modifications de maquettes

Sont présentés en CFVU des modifications de maquettes pour les M2 de Droit social de l'IETL, pour le BUT SD et pour le DU Intervenant à l'école du CFMI ainsi que la création du DU PRaCSys porté par l'IPsyL.

BUT Science des Données (SD) :

Il était très chargé, on faisait un peu plus d'heures que prévu compte tenu d'une décote alternance que l'on n'appliquait pas. Les étudiants en conseil d'IUT ont appuyé l'idée qu'il fallait alléger un peu. Par écrémage, nous avons donc réduit nombre d'heures de cours dans un certain nombre de matières.

Master 2 de l'IETL :

C'est une demande de rééquilibrage dans les maquettes. Ils ont supprimé un cours qui existait déjà dans une autre UE pour le remplacer par un cours d'informatique.

DU Pracsys :

- L'approche systémique coLe DUPraCSys, d'une durée de deux ans, propose un approfondissement des **théories et des pratiques cliniques systémiques**, afin de développer des compétences dans la lecture et la prise en charge de la souffrance psychique individuelle, du couple, de la famille, du groupe et de l'institution.
- Constitue un référentiel théorico-clinique pertinent pour élargir notre compréhension du fonctionnement des systèmes humains et de la souffrance psychique, à différents niveaux de complexité (individu, couple, famille, groupe, institution).
- L'épistémologie systémique nous permet d'appréhender la souffrance psychique dans sa dimension relationnelle, avec une attention particulière aux contextes dans lesquels celle-ci se manifeste.
- Dans les réalités actuelles des champs social, médico-social et sanitaire, la nécessité d'articuler les prises en charge individuelles et collectives requiert l'acquisition de connaissances et de méthodes spécifiques pour faciliter la compréhension de problématiques souvent complexes.
- Les pratiques cliniques systémiques se caractérisent ainsi par une lecture globale de l'expérience de la vulnérabilité des individus dans leurs systèmes d'appartenance, afin d'identifier les ressources et mieux accompagner les changements.
- Cette proposition de DU répond donc à une demande forte de formation des professionnels, des post-diplômés et des institutions.

Objectifs de la formation

- Ce DU s'adresse aux psychologues et aux psychiatres, travaillant ou se destinant à travailler dans différents secteurs (social, médico-social, sanitaire...) afin d'approfondir **leurs connaissances dans l'approche systémique et développer des compétences dans la lecture et la prise en charge de la souffrance psychique** individuelle, du couple, de la famille, du groupe et de l'institution.
- Connaître et s'approprier les concepts et les approches théoriques faisant référence à l'épistémologie systémique et ses courants ;
- Appréhender la complexité des situations avec une lecture systémique afin de pouvoir développer des pistes de réflexion et les méthodes mobilisables pour conduire une intervention dans son contexte de travail ;
- Accompagner la mise en sens de la souffrance psychique dans sa dimension relationnelle, en lien avec les contextes d'apparition des symptômes ;
- Identifier et mobiliser les ressources et compétences individuelles et collectives dans la prise en charge de la souffrance psychique de l'individu, du couple, de la famille, du groupe et de l'institution ;
- S'approprier les techniques spécifiques de la clinique systémique ;
- Développer un positionnement professionnel cohérent et affirmé, dans le cadre d'une approche transversale et diversifiée, en lien avec l'éthique et la déontologie professionnelles.

Public cible

- **Profils cibles** : De niveau M2, ce DU est ouvert aux **psychologues et psychiatres impliqués** dans le champ de l'aide ou du soin aux personnes, dans différents secteurs (champ social, médico-social et sanitaire)
- Les candidatures feront l'objet d'une sélection sur dossier puis entretien
- Le DU prévoit une sélection tous les 2 ans

Équipe pédagogique

- L'équipe pédagogique est constituée d'universitaires et de praticiens de terrain, tous spécialistes de l'approche systémique, ayant une pratique clinique et une formation théorique de haut niveau.
- Les membres de l'équipe pédagogique participent aux différents congrès, colloques et journées de recherche des Sociétés savantes connexes à l'approche systémique.
- Les connaissances transmises suivent l'actualité des débats scientifiques nationaux et internationaux.

Programme

Durée : **240 heures** (40 journées) sur 2 ans, soit 10 regroupements de 2 journées par an. Les enseignements, répartis sur les deux ans, sont organisés en **5 unités d'enseignement**

(UE) :

- **UE A** : Histoire et épistémologie de l'approche systémique (24h)
- **UE B** : Les différents modèles théoriques en systémie (Niv1 - 32 h ; Niv2 - 24h)
- **UE C** : Articulation théorico-clinique : Contextes et publics (Niv1 - 24h ; Niv2 - 24h)
- **UE D** : Techniques d'entretien et médiations dans le travail auprès des systèmes (Niv1 - 24h ; Niv2 - 30h)
- **UE E** : La posture du clinicien systémicien : Accompagnement à l'élaboration du mémoire

(Niv1 - 16h ; Niv2 - 42h)

Modalités pédagogiques

- Durant cette formation, les intervenants proposeront les bases théoriques et pratiques de l'épistémologie systémique. Les stagiaires seront impliqués dans la co-construction des contenus théoriques grâce aux **techniques de pédagogie inversée**.
- Au travers de jeux de rôle et de mises en situation, chaque stagiaire expérimentera le travail avec différents systèmes, dans diverses configurations.
- Cette **pédagogie interactive et co-constructive**, ainsi que le **travail d'élaboration de** situations diverses permettront de repenser et d'enrichir les dispositifs d'accompagnement et de soin.

Tarifs

- Tarif individuel : 2160 € (18€/h)
- Tarif Prise En Charge (PEC) : 3300 € (28€/h)
- Formation autofinancée dès 14 stagiaires (dont 4 tarifs PEC – seuil de soutenabilité +2 pour tenir compte d'une éventuelle attrition entre les 2 ans)
- Heures complémentaires des titulaires et non-titulaires calculées au réel

	Pour	Contre	Abst	NPPV
Nombre de présents ou représentés : 17 Vote 01 – Avis favorable	17	0	0	0

Conventions

10 – Conventions

10.01 Avenant à la convention de partenariat LP BTP parcours droit et techniques des réseaux hydrauliques Dans le cadre de cet avenant à la convention de partenariat, l'**Université Lumière Lyon 2** percevra une somme de **5 424 euros**.

10.02 Convention cadre de « mentorat » au bénéfice des étudiants de la faculté de droit Julie-Victoire DAUBIE Le « Mentorat », bénévole et volontaire, consiste pour le professionnel partenaire (le « mentor ») à accueillir ponctuellement un étudiant (le « mentoré ») au sein de son lieu d'exercice professionnel, en dehors des heures de cours, de TD et des examens. Le « Mentorat » a pour objectif de permettre un échange et une découverte professionnelle, dans l'intérêt de l'orientation professionnelle de l'étudiant. La Cour administrative d'appel de Lyon et le Tribunal administratif de Lyon peuvent proposer un « Mentorat » aux étudiants inscrits à la Faculté de droit Julie-Victoire Daubié en troisième année de licence en droit (L3).

10.03 Convention de coopération entre l'Université Lumière Lyon 2 et l'Université de la Sarre : L'Université Lumière Lyon 2 et l'Université de la Sarre renouvellent leur partenariat afin de renforcer les échanges entre étudiants et enseignants français et allemands, ainsi que l'apprentissage des systèmes et du vocabulaire juridiques des deux pays.

10.04 Convention spécifique relative à la Licence Professorat des Ecoles (LPE) avec l'ICLy : La licence professorat des écoles a pour objectif d'engager le développement d'une culture professionnelle de professeur des écoles et atteste l'acquisition d'un socle de compétences et de connaissances correspondant à ce métier.

Elle prépare au concours de recrutement de professeur des écoles et à la poursuite d'études notamment dans un master mention enseignement et éducation professorat des écoles.

Dans le cadre du partenariat entre l'Université Lumière Lyon 2 et l'ICLy, établi par la convention-cadre du **3 juin 2022**, cette convention vise à organiser la gestion de la **Licence Professorat des Écoles (LPE)**. La formation sera déployée progressivement à l'ICLy, avec l'ouverture des **L1 et L2 en septembre 2026**, puis de la **L3 en septembre 2027**.

10.05 Convention de partenariat portant sur le diplôme d'accès aux études universitaires Cette convention a pour objet de développer un partenariat entre l'Université et la Métropole de Lyon autour du DAEU option littéraire, notamment du module « Métiers de la solidarité ». La Métropole apporte un soutien financier de **5 000 €** et participe à l'enrichissement pédagogique de la formation.

10.06 Convention de Coopération relative au DU Patrimoine et Gestion Durable L'objet de la présente convention concerne la mise en place d'un Diplôme Universitaire Patrimoine et Gestion Durable en associant les savoirs et compétences de la CAPEB AURA et de l'AFABAT. Les partenaires apportent un soutien financier de **46 865 €** à l'Université Lumière Lyon 2.

10.07 Accord de coopération double diplôme entre : l'Université Lumière Lyon 2 et la Bauhaus-Universität Weimar L'Institut de la Communication de l'Université Lumière Lyon 2 et la Faculté des Médias de l'Université Bauhaus de Weimar entretiennent depuis plusieurs années une coopération étroite dans un cadre européen, notamment grâce au programme Erasmus et à leur participation commune à l'alliance universitaire européenne BAUHAUS4EU. La convention actuelle s'inscrit dans la continuité de ces partenariats.

10.08 Convention entre l'Université Lumière Lyon 2 et le CPE de Lyon relative au Master 2 informatique (SISE) L'objectif de la présente convention est de définir les conditions et modalités selon lesquelles la possibilité est ouverte aux étudiants de CPE Lyon, d'effectuer un Master 2 Informatique de l'Université Lumière Lyon 2 afin d'obtenir le Diplôme d'Ingénieur de CPE Lyon et le Diplôme de Master Informatique de l'Université Lumière Lyon 2.

10.09 Convention de partenariat relatif à l'agrégation d'histoire mutualisée entre l'Université Lumière Lyon 2 et l'Université Jean Moulin Lyon 3 L'Université Lumière Lyon 2 et l'Université Jean Moulin Lyon 3 s'engagent ensemble afin de réaliser une préparation à l'agrégation d'histoire mutualisée entre les deux établissements. Cette convention a pour but de fixer les modalités de cette association.

Nombre de présents ou représentés : 16
Vote 01 – Avis favorable

Pour	Contre	Abst	NPPV
16	0	0	0

--	--	--	--	--

QUESTIONS DIVERSES

Question diverse : Que fait-on du problème de la canicule pendant les sessions d'examens de session 2 ? Nous avons eu des salles dans lesquels les températures ont atteint 45°. Pourrait-on réfléchir à l'organisation de nos calendriers d'examens en conséquence ?

Réponse : Cela nous a permis de nous rendre compte que certains collègues ne respectent pas les notes de cadrage, qui indiquent clairement que les examens de sessions 2 ne doivent pas dépasser 2h : certains examens ayant des durées de 4h. Ce n'est pas normal.

Fait à Lyon, le 03 juillet 2026

Stéphane CADIOU

Vice-président CFVU et pilotage de l'offre de formation

